

Pour les survivants, les revenus nets chuteraient d'environ 65 à 84 p. cent pour les éditeurs et de 62 à 93 p. cent pour les libraires.

Vous avez entendu ces chiffres.

Avec l'imposition d'une taxe sur le livre, l'industrie québécoise sera à toute fins utiles anéantie et le livre québécois ne sera plus.

N'ayant plus d'entreprises fortes, l'industrie québécoise du livre sera en proie aux acquisitions étrangères. Vous allez voir la France s'amener, ainsi que les Américains. Vous avez le libre-échange, c'est ce que cela veut dire!

C'est dire que le Québec se retrouvera sur le plan de l'édition là où il était il y a trente ans... Quand j'ai commencé dans l'édition (je sais ce que c'était, il y a trente ans)... c'est-à-dire avec une industrie dominée par les étrangers—européens et de plus en plus, américains.

Dans les années soixante, on avait à se battre contre la Hachette qui voulait s'emparer du peu que l'on avait. C'étaient des batailles au mérite. On les a gagnés ces batailles! Voilà que trente ans plus tard, une mesure mal pensée, mal conçue et qui n'exempte pas le livre comme c'est le cas dans la plupart des pays d'Europe (dont on nous mentionne si souvent la liste ici) c'est une chose que j'ai du mal à comprendre. Je ne peux pas m'imaginer qu'après trente ans l'on va tout démolir cela simplement parce que il y a une inflexibilité de l'autre côté de la Chambre. Je devrais dire du côté du gouvernement parce que les sénateurs conservateurs (en tous les cas un certain nombre d'entre eux) ce ne sont pas eux qui décident. Ils disent «oui» au caucus et ensuite c'est «bye-bye»!

Partout dans le monde, sauf au Danemark... je le dis cela au cas où le sénateur Simard chercherait une petite bête, comme il le fait toujours! Donc, je disais, sauf au Danemark et (ainsi il ne pourra pas me mettre le Danemark sur le nez), la taxe sur le livre est soit à la baisse, soit complètement éliminée.

Je pense que l'on devrait le répéter; «partout dans le monde». Dieu sait que l'on nous a souvent dit que la TVA était une chose très normale, que tous les pays civilisés de la terre l'avait. Mais dans tous les pays sauf au Danemark, la taxe sur le livre est soit à la baisse ou soit complètement éliminée.

L'honorable Paul David: Sénateur Hébert, est-ce que vous pouvez nous donner le nombre de pays où la taxe est à la baisse par rapport à ceux qui sont complètement exemptés? Cela nous instruirait. Est-ce que vous pourriez le faire éventuellement, sénateur Hébert?

Le sénateur Hébert: Je pense que vous avez déjà ces chiffres de votre côté parce que c'est vous qui les citez constamment, en donnant l'exemple des pays étrangers. Je n'ai pas ces chiffres au moment où je vous parle. Soyez tranquille, docteur David, je vous trouverai tous ces chiffres si cela peut aider à ébranler votre conscience que je sens déjà un peu ébranlée!

Si cela peut aider que je vous donne la liste de tous les pays d'Europe qui ont déjà commencé à diminuer la taxe sur le prix du livre, vous pouvez être certain que je vais vous les trouver dans les minutes qui vont suivre la fin de mon discours.

Le sénateur David: La taxe diminuée par rapport à ce qu'elle était avant, aussi?

● (1500)

Le sénateur Hébert: Oui, par rapport à ce qu'elle était avant.

En Irlande, par exemple, l'élimination de la TVA de 10 p. cent sur les livres (cela s'appelle une bonne diminution, l'élimination de la TVA de 10 p. cent sur le livre!) a eu pour résultat une augmentation de 10 p. cent des ventes au cours du trimestre suivant.

Ce n'est pas mal quand on pense qu'il s'agit non pas de pommes de terre ni de moteurs d'avion mais bien de livres.

Comme vous avez pu le constater, la situation c'est considérablement améliorée au Québec. Cependant, elle demeure précaire et une taxe comme celle qui est proposée par le gouvernement aurait pour effet, en quelques mois, de détruire le travail de trente ans du milieu culturel québécois.

Je voudrais pouvoir faire écho aux nombreux auteurs et éditeurs qui se sont prononcés contre les effets désastreux qu'aura la taxe sur les produits et services dans le monde du livre: leurs prévisions tiennent du cauchemar. En effet, le tiers des librairies québécoises fermeront leurs portes... vous dites «non», docteur David?

Le sénateur David: Ce n'est pas à vous que je parlais!

Le sénateur Hébert: Je m'excuse très sincèrement. Je pensais que vous auriez eu raison de vouloir dire «non il ne faut pas que cela arrive, non». C'est peut-être ce que vous vouliez dire.

Le tiers des librairies québécoises fermeront leurs portes, sans compter les maisons d'édition qui seront acculées à la faillite.

Toutes les petites maisons vont disparaître dans les trois ou quatre mois qui suivront la taxe.

Pour un conservateur qui est habitué à frayer avec les grands financiers et les gens riches de ce monde... ils se disent: dans le fond, c'est la loi du marché, que les petits crèvent. Les petites maisons d'édition, ce sont des bricoles sans importance. Les petites librairies de quartier, que l'on nous en débarrasse, ce n'est pas sérieux sur le plan de la libre concurrence.

Sauf que, ce sont bien souvent les petits éditeurs qui nous apportent des choses absolument merveilleuses qui parfois échapperaient à l'attention d'un gros éditeur.

C'est parfois un petit éditeur qui va prendre des risques inouïs en faveur d'un écrivain qu'il aime et dans lequel il croit.

C'est parfois la petite librairie de rien du tout dans un quartier qui va être le seul centre d'animation culturelle de tout un quartier.

Une librairie, il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas juste un commerce vulgaire comme on pourrait le penser. C'est un centre d'animation culturelle. C'est un lieu de rendez-vous pour échanger des idées, pour discuter de littérature, pour stimuler la pensée.

Or quand vous en faites disparaître dans un quartier, ce n'est pas seulement une librairie qui ressemble à un commerce comme un autre, de l'extérieur. C'est un centre de vie culturelle que vous détruisez. C'est ce qui va arriver avec ce projet de loi.